

Dimanche 14 juillet à 18 heures, église de Montfort en Chalosse

Trio Hélios piano, violon, violoncelle

SCHUBERT Trio n. 1 op. 99

RAVEL Trio en la mineur

Mercredi 17 juillet à 20 heures, église de Laurède

Duo flûte et harpe, Juliette Hurel, Anaïs Gaudemard

FAURE: Fantaisie,

SAINT-SAËNS: Fantaisie in A Major Op.124

FAURÉ: Impromptu Op.86

DEBUSSY: Syrinx - Beau soir

FAURE : Berceuse (extrait de la Suite Dolly op.56)

FAURÉ : Après un rêve

CRAS : Suite en duo pour flûte et harpe

Dimanche 21 juillet à 18 heures, crypte Saint Girons à Hagetmau

Quatuor Constanze

HAYDN : Quatuor op.76 n°1

RACHMANINOFF : Quatuor n°1

DUROSOIR : Quatuor n°1

Vendredi 26 juillet à 21h, église d'Ozourt

Récital piano, Marie Rosa Günther

BACH : Prélude et Fugue Nr. 6, BWV 875

SCHUMANN : Fugue op. 72 N°1,

Dauidsbündlertänze op. 6

DUROSOIR : Nocturne, Légende

SCHUMANN : 7 Stücke in Fughettenform op.

126, Nicht schnell, leise vorzutragen,

Humoresque op. 20

Dimanche 28 juillet à 18 heures, église d'Horsarrieu

Duo violoncelle et piano, Stanislas Kim, Maire Rosa Günther

Clara SCHUMANN: Trois Romances op.22

DUROSOIR: Ronde, Berceuse

Robert SCHUMANN: Stücke im Volkston op.102

Robert SCHUMANN: Trois Romances op.94

DUROSOIR: Improvisation , Maiade,

Divertissement

Robert SCHUMANN: Fantasiestücke op.73

Mercredi 31 juillet à 21 heures, château de Gaujacq

Récital de piano « De la nuit à l'Aube »

Franco VENTURINI

SCHUMANN : Nachtstücke

DUROSOIR : Aube – Sonate d'été

VENTURINI : Sur l'aile du tourbillon intelligent

SCHUMANN : Gesänge der Frühe

Association des Moments Musicaux de Chalosse

Régie par la loi de 1901

www.festivalmusiquechalosse.com

Président Luc Durosoir

Licence de spectacle 2-1104605

Vous aimez le Festival?

Il a besoin de vous : devenez adhérent et/ou mécène du Festival...

Profitez des avantages (réservations, abonnements, fauteuil d'invité, tarif préférentiel etc....)

L'association « Moments Musicaux de Chalosse », organisatrice du festival est éligible au dispositif de la loi relative au mécénat des particuliers (Lois du 1^{er} août 2003 et 1^{er} janvier 2008).

Tout don à partir de 100 Euros donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant de ce don. Si votre don atteint 200 €, vous deviendrez mécène du festival (reçu fiscal CERFA modèle 11580). Vous serez invité à nos activités. Vous bénéficierez naturellement des 66% de déduction fiscale et votre don ne vous coûtera en réalité que 68 €..

Si vous appréciez nos concerts, sachez que nous avons besoin de vous pour continuer car, comme vous pouvez l'imaginer, encore plus aujourd'hui qu'hier, la réalité financière du monde musical précarise les associations comme la nôtre.

Venez nous rejoindre en soutenant Les Moments Musicaux de Chalosse